



Peut on faire une demande de recalcul sur la Pension alimentaire

Par **candy78**, le **19/02/2013** à **22:32**

bjr,

nous sommes un couple recomposer,de cette union nous avons eu 2 enfants,en tout j ai 4 enfants a charge , je ne travaille plus et mon mari paye une pension alimentaire calculer a l epoque sur nos deux salaire.je voulais savoir s il etait possible de faire une demande au jaf affin de la reduire;de plus il ne la voie plus depuis maintenant 3ans et plus aucune nouvelles et bien sur plus de droit de visite car celle ci du jours au lendemain à decider de ne plus voir son pere. sans aucune raison cela c'est produit apres des vacances qui se sont tres bien derouler.
merci

Par **cocotte1003**, le **21/02/2013** à **08:24**

bonjour, oui vous pouvez à tout moment saisir le jaf si la situation évolue et cela avec o sans avocat. Par contre avez une preuve que a fille de votre mari refuse de venir vous voir, car sa mere peut demander une augmentation de pension du fait qu'elle l'a plus souvent,
cordialement